

DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) 2022

Séance du : 12 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de conseillers présents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 5

Le CCAS réunit sous la présidence de Mme Catherine SANSONETTI, , délibérant sur le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2022, dressé par Monsieur Felix PERETTI, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Opérations de l'exercice			9270,96	250,00	9270,96	250,00
Total			9020,96		9020,96	
Reports				16840,10		16840,10
RESULTATS DE CLÔTURE				7819,14		7819,14
Restes à réaliser						
Totaux cumulés						
RESULTATS DEFINITIFS				7819,14		7819,14

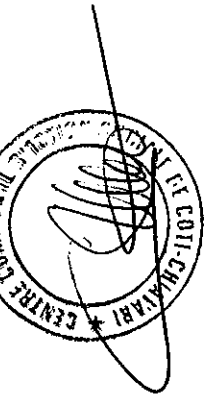
**CONSTATE**, que les identités de valeurs avec les indications du compte administratif relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ; **VOTE** et **ARRETE** les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à COTI CHIAVARI, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre, à l'unanimité, les membres présents.

Présents : Jean-Paul ANTONA, Catherine SANSONETTI, Helene POGGI, Guy LEPOINT

Absents : André QUASTANA, Felix PERETTI

A donné pouvoir pour voter en son nom Mr Alain DUMOULIN à Mr Felix PERETTI



COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°02/2023

L'An Deux Mille Vingt Trois,

Et le Douze Avril à Quatorze Heures Trente,

Le Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Felix PERETTI

Présents :, Jean-Paul ANTONA, Catherine SANSONETTI, Helene POGGI, , Guy LEPOINT

Absent : André QUASTANA, Felix PERETTI

A donné pouvoir pour voter en son nom Mr Alain DUMOULIN à Mr Felix PERETTI

Objet de la délibération : **Vote du Compte administratif 2022.**

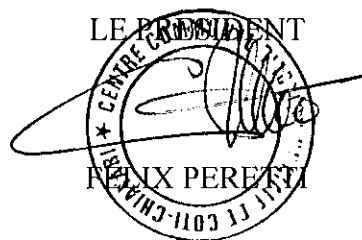
Madame la Présidente soumet à l'Assemblée Délibérante, le vote du Compte Administratif 2022.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

APPROUVE le document budgétaire tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, à l'unanimité, les membres présents.

LE PRESIDENT  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
FELIX PERETTI



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS  
A QUATORZE HEURES TRENTE

DELIBERATION 03/2023

## COMPTABILITE CCAS

**Approbation du compte de gestion M57 - CCAS  
par Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Ajaccio**

Présents : Felix PERETTI Jean-Paul ANTONA, Catherine SANSONETTI, Helene POGGI, Mr, Guy LEPOINT

Absent : André QUASTANA

A donné pouvoir pour voter en son nom : Mr Alain DUMOULIN à Mr Felix PERETTI

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme Catherine SANSONETTI Vice-Présidente,

- Après s'être fait présenter le Budget Primitifs CCAS de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le responsable du service de gestion comptable d'Ajaccio, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif CCAS de l'exercice **2022**.
- Après s'être assuré que le responsable du service de gestion comptable d'Ajaccio a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier **2022** au 31 Décembre **2022** compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et Budgets Annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice **2022**, par le responsable du service de gestion comptable d'Ajaccio, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre des délibérations :

LA COMMUNE PRESIDENTE  
  
Catherine SANSONETTI

COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°04/2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Douze Avril à Quatorze Heures Trente,

Le Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Felix PERETTI

Présents : Felix PERETTI, Jean-Paul ANTONA, Catherine SANSONETTI, Helene POGGI, , Guy LEPOINT

Absent : André QUASTANA,

A donné pouvoir pour voter en son nom Mr Alain DUMOULIN à Mr Felix PERETTI

Objet de la délibération : affectation du compte de résultat

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de 2022, afin de statuer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2022, en application de l'instruction M57, qui régit le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), constatant que le Compte administratif fait apparaître un résultat de clôture en excédent de 7 819.14 euros, il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante :

- 7 819.14 euros est affecté en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).

Après en avoir délibéré, le Conseil du CCAS, par voix pour, voix contre et abstention,

APPROUVE la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022;

DONNE délégation à l'exécutif de signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à COTI CHIAVARI, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. »



COMMUNE DE COTI-CHIAVARI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS

DELIBERATION N°05/2023

L'An Deux Mille Vingt Trois ,

Et le Douze Avril à Quatorze Heures Trente,

Le Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Felix PERETTI  
Présents : Felix PERETTI, Jean-Paul ANTONA, Catherine SANSONETTI, Helene POGGI, , Guy LEPOINT

Absent : André QUASTANA,

A donné pouvoir pour voter en son nom Mr Alain DUMOULIN à Mr Felix PERETTI

**Objet de la délibération : Vote du budget primitif 2023**

Madame la Présidente soumet à l'Assemblée Délibérante, le vote du Budget Primitif 2023.

L'Assemblée, après en avoir délibéré,

APPROUVE le document budgétaire tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, à l'unanimité, les membres présents.

